

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : FC001

FLOCULANT LIQUIDE 2L et 5L
Version 1.2

Page 1/5
Dernière MàJ le : 22/03/2004

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Préparation : **SULFATE D'ALUMINE LIQUIDE**
Code du produit: **210104102**
Raison Sociale: **SODITRAL SARL**
Synergie Park, 15, rue Pierre et Marie Curie
59260 LEZENNES
Téléphone : 03.28.80.09.20. Fax :03.28.80.04.11
Société/Organisme: **INRS Tél : 01.45.42.59.59 .**
Usage normal : **Traitement des eaux, pâte à papier.**

2 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS DE LA PREPARATION

Substances Dangereuses représentatives : **(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).**

Nom de la substance : **SULFATE D'ALUMINIUM, concentration \geq 25.00% et $<$ 50.00%.**

CAS# : **10043-01-03**

CE# : **233-135-0**

Symbole : **Xi**

R: **36/37/38**

Autres substances apportant un danger : **Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.**

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger : **Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.**

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle : **Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.**

Autres composants :

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux, par inhalation et pour la peau.

Autres données :

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. **NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.**

En cas d'exposition par inhalation : **En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.**

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : **Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.**

En cas de projections ou de contact avec la peau : **Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.**

Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : **Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.**

Traitement spécifique et immédiat :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : FC001

FLOCULANT LIQUIDE 2L et 5L
Version 1.2

Page 2/5
Dernière MàJ le : 22/03/2004

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

Adapter les agents d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial pour les intervenants :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Risque particulier :

Le produit est incombustible.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage : **Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Placer les fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).**

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : Manipuler dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies : **Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas fumer.**

Equipements et procédures recommandés : **Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.**

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés, de préférence, en position verticale.

Equipements et procédures interdits : **Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.**

Ne pas reconditionner les conteneurs avant de les avoir lavés et vidés.

Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact.

Stockage : **Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir chapitre 10).

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Ne pas stocker dans des récipients en acier ordinaire, fer, aluminium, cuivre, zinc, étain ou leurs alliages.

Stocker dans des récipients en acier inoxydable ou revêtu, en polyéthylène et polypropylène.

Utilisation(s) particulière(s) :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : FC001

FLOCULANT LIQUIDE 2L et 5L
Version 1.2

Page 3/5
Dernière MàJ le : 22/03/2004

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : **Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.**

Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment.

Observer une hygiène corporelle très stricte.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

France : VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes:TMP N°:

Allemagne : CatégorieMAK-ppm: MAK-mg/m3: Notes: Notes:

ACGIH(TLV) TWA-ppm: TWA-mg/m3: STEL-ppm: STEL-mg/m3: Notes:Notes:

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE:

VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes:

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés (à cartouches filtrantes de type E).

Protection des mains : **Porter des gants en PVC.**

Protection des yeux et du visage : **Porter des lunettes de sécurité.**

Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulée la préparation.

Protection de la peau : **Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.**

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité: > 1

Caractère Acide-Base de la préparation: **Acide faible.**

Solubilité de la préparation dans l'eau: **Soluble.**

Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils: **non concerné.**

Etat Physique: **Liquide Visqueux.**

Intervalle de Point Eclair: **non concerné.**

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est: **non précisée.**

Température d'auto-inflammation: **non précisé.**

Température de décomposition: **non précisé.**

Intervalle de température de fusion: **-12 °C.**

Température moyenne de distillation des solvants contenus: **non précisé**

Autres données : **Se présente sous la forme d'un liquide visqueux incolore à faiblement jaune et inodore.**

Densité à 20 °C : **1.3**

Pression de vapeur à 20 °C : **23.4 hPa**

pH (20 °C) : **> 2**

10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS,

Conditions à éviter : **Le produit craint le gel.**

Matières à éviter : **Réactions dangereuses avec les bases.**

Dégage un gaz dangereux en cas de contact avec les chlorites, hypochlorites, sulfites et sulfures.

Produits de décomposition dangereux :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : FC001

FLOCULANT LIQUIDE 2L et 5L
Version 1.2

Page 4/5
Dernière MàJ le : 22/03/2004

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'exposition par inhalation : **Irritation des voies respiratoires.**

En cas d'ingestion :

En cas de projections ou de contact avec la peau : **Irritant.**

En cas de projections ou de contact avec les yeux : **Irritant**

Autres données :

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité : **Persistence et dégradabilité :**

Potentiel de bioaccumulation : **Non bioaccumulable**

Toxicité aquatique : **Données bibliographiques :**

POISSONS - CL50 (24 h) = 26 mg/l, DAPHNIES - CE50 (24 h) = 13 mg/l

Autres données:

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets: Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales: La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2000/532/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation : **Irritant**

Contient du : **135 SULFATE D'ALUMINIUM**

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36/37/38 **Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.**

S 26 **En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.**

S 37 **Porter des gants appropriés.**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :
FDS N° : FC001

FLOCULANT LIQUIDE 2L et 5L
Version 1.2

Page 5/5
Dernière MàJ le : 22/03/2004

Dispositions particulières : **Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)**

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail :

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Paragraphes modifiés : Tous.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2: R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.